

Audit & Commissariat AINÉ & DELDIQUE Associés SARL
Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

Association " INTER AIDE "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Association « INTER AIDE »

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERAIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL
*Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

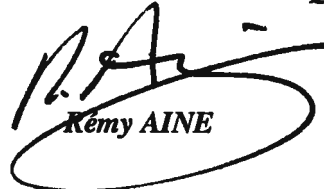
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL
Société de Commissariat aux Comptes,
inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Douai

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux comptes
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés


Rémy AINE

BILAN
au 31 DÉCEMBRE 2017
en Euros

ACTIF	2017	2016	PASSIF	2017	2016
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>		
IMMO. INCORPORELLES		0,00	RÉSERVES	931 061,38	924 442,84
- Logiciels	2 643,95		- Réserves	453 767,12	
Amortissements	-2 643,95		- Fonds pr lancet nouveaux programmes	477 294,26	
IMMO. CORPORELLES		2 121,56	EXCEDENT de GESTION	7 941,79	6 618,54
- Matériel de Bureau	30 737,81		Sous-Total	939 003,17	931 061,38
Amortissements	-28 616,25				
IMMO. FINANCIERES		8 045,44			
- Dépôt loyer	8 045,44				
TOTAL I		10 167,00	TOTAL I	939 003,17	931 061,38
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>			PROVISION POUR RISQUE	5 579,00	
CREANÇES sur les PROGRAMMES		1 304 390,19	TOTAL II	5 579,00	0,00
AUTRES CRÉANCES		24 500,63	<u>III - DETTES</u>		
- Acompte au personnel	255,80		FONDS DEDIES aux PROGRAMMES	2 874 052,63	1 493 893,17
- ESSOR	158,15		DETTES FISCALES & SOCIALES	256 270,12	242 566,30
- Association Père Ceyrac	1 387,80		- Salaires dus au personnel	445,67	
- Débiteurs divers	22 698,88		- Frais dus au personnel	40 568,91	
DISPONIBILITÉS		2 794 529,22	- Provision congés payés	52 603,87	
- Valeurs mobilières de placement	19 782,71		- Organismes sociaux	142 470,61	
- Compte sur livret S.G & livret A	1 951 039,15		- État	20 181,06	
- Compte sur livret C.Agricole	504 090,89		AUTRES DETTES	75 607,56	69 976,52
- Compte de dépôt à terme			- Charges à payer	12 825,82	
- Sté Générale	319 257,42		- ATIA	20 974,31	
- Intérêts courus à recevoir			- Créiteurs divers	41 807,43	
- Caisse Euros	291,63		TOTAL III	3 205 930,31	1 806 435,99
- Caisse devises	67,42				
TOTAL II		4 123 420,04	COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION		16 925,44			
- Charges constatées d'avance	16 925,44		TOTAL GÉNÉRAL	4 150 512,48	2 737 497,37
TOTAL GÉNÉRAL		4 150 512,48	TOTAL GÉNÉRAL	4 150 512,48	2 737 497,37

COMPTE DE "RESULTAT"
au 31 Décembre 2017
en Euros



POSTES	Renvois (a)	%	2017	2016
<u>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</u>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		7 404 443,73	5 288 472,21
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		390 803,07	337 373,20
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		1 304 390,19	1 467 503,10
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 467 503,10	-1 177 704,21
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-2 874 052,63	-1 493 893,17
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		1 493 893,17	1 745 939,93
Total Ressources affectées aux programmes (A)			6 251 974,43	6 167 691,06
<u>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</u>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		4 426 125,17	4 342 866,84
impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		8 440,12	8 576,86
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		358 257,79	324 978,84
Indemnités et charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		252 498,61	280 902,06
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		124 556,73	121 641,15
Total Charges directement Imputées aux programmes		82,69%	5 169 878,42	5 078 965,75
Achats	(6)		11 999,21	11 027,49
Services extérieurs	(6)		44 769,85	45 722,07
Autres services extérieurs	(6)		29 452,77	23 650,03
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		48 766,64	52 967,61
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		614 850,91	633 405,06
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		325 756,69	320 765,71
Dotation aux amortissements & provisions	(6)		6 498,68	1 181,82
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		17,31%	1 082 094,75	1 088 719,79
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	1,26	5,52
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	6 251 974,43	6 167 691,06
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES				
			0,00	0,00
Cotisations des membres			180,00	215,00
Produits financiers			9 095,29	8 726,04
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement			215,50	
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			9 490,79	8 941,04
Impôt sur produits financiers			1 549,00	2 107,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			1 549,00	2 107,00
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				215,50
EXCÉDENT NET DE GESTION			7 941,79	6 618,54

(a) Renvois figurant sur le tableau "2.1.3 - Répartition ressources et charges programmes 2017" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (631 390 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 13,93 %.

(C) Cette somme englobe 131 208 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Depuis 1999, la présentation du compte de "résultat" a été modifiée pour faire apparaître dans ce compte les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes qui étaient habituellement présentés en annexe.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**¹ » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux

¹ il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses totales et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").



programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

1.5 - Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège ajusté pour représenter 3 mois de loyer.

1.6 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par secteur (Caraïbes, Moza-Wi, Afri-Mad, Asie-Tana et plate-forme au service des secteurs) et pays. Nous avons :

400E2	Haïti
400F1	Mozambique
400F5	Malawi
400G3	Sierra Léone
400G4	Madagascar Rural
400G6	Ethiopie
400H4	Madagascar Urbain
400I1	Capitalisation agro
400I2	Capitalisation hydro
400ZX	Plate-forme

Ces comptes sont également divisés par type de dépense :

40X/20	Envois de fonds sur le terrain
40X/29	Envois VLS
40X/30	Autres transferts
40X/40	Salaires et charges responsables de programmes
40X/50	Voyages et assurances animateurs
40X/70	Missions courtes de suivi
40X/80	Frais de lancement et suivi
40X/90	Salaires et charges Europe
40X/91-93	Charges générales Europe
40X/92	Salaires direction
40X/95	Appui technique
40X/96	Frais de recrutement, mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf détail par pays §.2.1.3).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.7 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

1.8 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

1.9 - Fonds dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur subventions reçues » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

1.10 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congs payés, frais).

1.11 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.12 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figurent au point 3.4.

1.13 - Subventions

Les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds, en raison des incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 3.2 de l'annexe : « engagements hors bilan ».

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 – Notes relatives au bilan

2.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	30 738			30 738
Financières	7 967	78		8 045
Total	41 349	78		41 427

Amortissements	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	27 697	919		28 616
Financières				
Total	30 341	919		31 260

Total net	11 008	841		10 167
------------------	---------------	------------	--	---------------

2.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

2.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

2.1.3 - REPARTITION RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2017

	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30 (a)	SALAIRES RESP. PROG. 40	VOYAGES RESP. PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 60 - 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90 - 95	CHARGES Gales EUR. 91-93	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2017	SOLDE 2016	SOLDE 2017	
												Créances sur les Programmes	Fonds décaisés aux Programmes
	34 104,59	45 694,48	7 600,04	46,85	1 221,66	5 328,98	5 062,65	995,08	65 947,74	-51 843,15	-14 156,81	-45 999,96	
	1 448 821,09	929 529,24	116 513,86	10 358,32	18 850,36	74 528,33	116 313,63	19 256,82	1 285 350,56	163 470,59	-274 256,15	-293 716,56	122 930,94
	1 582 708,22	948 192,77	58 174,03	12 101,15	17 671,18	61 593,16	80 938,95	17 833,68	1 199 504,92	389 203,30	-274 643,65	-299 293,50	353 813,15
Ethiopie	865 823,70	427 286,25	92 742,42	8 076,97	15 586,71	56 940,69	62 644,15	9 777,79	673 054,98	192 768,72	-321 885,06	-129 116,34	0,00
Sierra Léone	1 971 922,35	927 901,97	198 778,63	25 992,23	28 481,08	78 151,33	151 853,71	21 581,02	1 432 759,97	539 182,38	-201 976,85	-387 090,98	724 296,51
Mozambique	804 358,04	481 304,54	73 995,60	13 167,47	20 062,05	44 780,06	72 542,32	10 814,58	716 666,62	87 691,42	71 862,28	-173 771,85	393 325,55
Prospection	7 193,87				4 145,94	3 047,93			7 193,87	0,00			
Haïti	883 874,47	399 494,27	198 948,67	22 596,93	14 423,35	69 254,38	106 993,97	12 464,80	823 515,77	60 358,70	-107 171,94	-95 441,00	48 627,76
Subv. décaisées aux Programmes	142 440,47								142 440,47		1 148 618,25	0,00	1 291 058,72
Programmes INTER AIDE	7 741 246,80	4 159 343,52	743 753,25	92 339,32	120 442,33	393 624,86	595 749,38	92 721,77	6 197 974,43	1 543 272,37	26 390,07	-1 304 390,19	2 874 052,63
Programmes gérés par ATA	54 000,00	54 000,00							54 000,00	0,00	0,00		
TOTAUX	7 795 246,80	4 213 343,52	743 753,25	92 339,32	120 442,33	393 624,86	595 749,38	92 721,77	6 251 974,43	1 543 272,37	26 390,07	-1 304 390,19	2 874 052,63
Renvois cts de "résultat"	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(9)	(2)	(2)
Renvois annexe												2.2.2	2.2.3



2.1.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se sont dépréciées de € 0.48 au 31 décembre 2017 contre une dépréciation de € 0.07 au 31 décembre 2016.

2.1.5 - Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à :

Nature des charges	2017	2016
Abonnements	32.08	33.94
Maintenance	813.78	863.94
Billets d'avion	1 672.04	12 526.90
Contribution couverture sociale SCD	8 777.14	1 642.18
Assurance rapatriement	1 265.40	
Autres	4 365.00	1 180.30
Total	16 925.44	16 247.26

2.1.6 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/16	Augmentations	Diminutions	31/12/17
Autres réserves	453 767.12			453 767.12
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	470 675.72	6 618.54		477 294.26
Excédent de l'exercice	6 618.54	7 941.79	6 618.54	7 941.79
Total Fonds associatifs	931 061.38	14 560.33	6 618.54	939 003.17

L'Assemblée Générale du 22 avril 2017 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2016, soit 6 618.54 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

2.1.6 - Provisions

Provisions	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions règlementées				
Provisions pour Risques		5 579		5 579
Autres provisions				

2.1.8 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/17 se décomposent comme suit :

	2017	2016
Congés payés	76 533.38	76 885.61
Honoraires	11 664.00	12 534.00
Autres	1 161.82	2 287.54
Total	89 359.20	91 707.15

2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 7 404 443.73 € et 390 803.07 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.3. Ils se répartissent ainsi ²:

- Dons privés :	2 986 353.54 euros soit	38.31 %
- Union Européenne :	651 758.33 euros soit	8.36 %
- Agence Française de Développement	3 537 912.50 euros soit	45.39 %
- Autres financeurs publics	619 222.43 euros soit	7.94 %

2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 1 304 390.19 € et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 2 874 052.63 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	3 840 892.65
Achats et services faits en France pour le terrain	<u>372 450.87</u>
Sous-Total	4 213 343.52
Voyages et assurances responsables de programmes	92 339.32
Missions de suivi	<u>120 442.33</u>
TOTAL	4 426 125.17

Le détail de ces montants par pays figure dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.3.

² En tenant compte des 631 390 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 42.76 % de dons privés, 7.73 % de financements de l'Union Européenne, 41.99 % de l'Agence Française de Développement et 7.52 % d'autres financeurs publics.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2017	TOTAL 2016
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Subventions publiques	4 808 893,26		4 808 893,26	2 935 289,49
Cotisations		180,00	180,00	215,00
Autres produits	2 432 437,56		2 432 437,56	2 642 981,61
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 493 893,17		1 493 893,17	1 745 939,93
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-2 874 052,63		-2 874 052,63	-1 493 893,17
Total I	5 861 171,36	180,00	5 861 351,36	5 830 532,86
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	11 999,21		11 999,21	11 027,49
Autres charges externes	4 500 347,79		4 500 347,79	4 412 238,94
Impôts, taxes et versements assimilés	57 206,76		57 206,76	61 544,47
Salaires et traitements	1 225 607,31		1 225 607,31	1 239 285,96
Charges sociales	450 313,42		450 313,42	442 406,86
Dotations aux amortissements et provisions	6 498,68		6 498,68	1 181,82
Total II	6 251 973,17	0,00	6 251 973,17	6 167 685,54
Résultat d'Exploitation (I - II)	-390 801,81	180,00	-390 621,81	-337 152,68
PRODUITS FINANCIERS				
Produit net successions de valeur mobilières de placement		4 420,43	4 420,43	1 600,73
Autres produits financiers	390 803,07	4 674,86	395 477,93	344 498,51
Reprise sur provisions		215,50	215,50	0,00
Total III	390 803,07	9 310,79	400 113,86	346 099,24
CHARGES FINANCIERES				
Autres charges financières	1,26		1,26	5,52
Dotation aux provisions pour dépréciation des VMP			0,00	215,50
Total IV	1,26	0,00	1,26	221,02
Résultat financier (III - IV)	390 801,81	9 310,79	400 112,60	345 878,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total V	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel V	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés		1 549,00	1 549,00	2 107,00
EXCEDENT (ou insuffisance)		7 941,79	7 941,79	6 618,54

3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2017

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	42
Employés	

L'association emploie également 13 volontaires (dont 7 sous statut VSI).

3.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

Engagements reçus

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 à 4 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 8 068 674 euros. Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

3.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux³

Les dépenses sur recettes et financements locaux enregistrées au cours de l'exercice dans les comptabilités terrain des programmes concernés s'élèvent à 60 238 euros et se décomposent comme suit :

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti				
Madagascar Rural	4 826	8 738	4 826	8 738
Madagascar Urbain				
Ethiopie	16 084		16 084	
Malawi		1 002		1 002
Mozambique		21 441		21 441
Sierra Léone		8 147		8 147
TOTAL	20 910	39 328	20 910	39 328
	60 238		60 238	

³ Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires

3.4 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- économie sur billets d'avion achetés en France	€	29 049
- dons en nature par des organismes locaux et contribution des bénéficiaires	€	534 693

3.5 – Rémunération des trois plus hauts dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

3.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.7 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.